



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/557
20 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Point 132 de l'ordre du jour

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

Planification, budgétisation et administration efficaces des opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport constitue une mise à jour des renseignements figurant dans celui que le Secrétaire général avait présenté sur ce sujet (A/48/945) à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session. Par sa décision 48/459 B du 29 juillet 1994, l'Assemblée en avait reporté l'examen à sa quarante-neuvième session.
2. On trouvera dans l'annexe au présent rapport une récapitulation des mesures prises à ce jour pour répondre aux questions soulevées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/48/945, annexe I).
3. En ce qui concerne l'autorisation d'engager des dépenses pour les opérations de maintien de la paix, le Président du Comité consultatif a fait une déclaration à la Cinquième Commission le 25 août 1994 (A/C.5/48/SR.76), lors de l'examen du financement de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda; il appelait notamment l'attention sur la possibilité de relever le plafond de 10 millions de dollars que le Comité consultatif est actuellement habilité par l'Assemblée générale, en vertu de la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, à autoriser le Secrétaire général à engager comme suite à toute décision prise par le Conseil de sécurité. Le Président du Comité consultatif notait que ce plafond de 10 millions de dollars avait été fixé à une époque où le montant des dépenses pour les opérations de maintien de la paix était beaucoup plus modeste qu'actuellement. L'Assemblée générale, dans sa décision 48/479 B du 14 septembre 1994 a souscrit aux observations du Comité consultatif.
4. En conséquence, le Secrétaire général a examiné la question, en prenant en compte l'ampleur des dépenses entraînées par le démarrage ou l'élargissement des opérations ces dernières années; il estime qu'il y a lieu de relever le plafond des dépenses qu'il est autorisé à engager, qui avait été fixé à 10 millions de dollars en 1961, alors qu'il n'y avait que quatre opérations de maintien de la

paix. Il est donc proposé à l'Assemblée générale de porter à 50 millions de dollars le montant que le Comité consultatif peut autoriser le Secrétaire général à engager, ce qui permettrait de réagir rapidement et efficacement en attendant que l'Assemblée approuve le budget d'une opération de maintien de la paix.

Annexe

RÉCAPITULATION DES QUESTIONS SOULEVÉES PAR LE COMITÉ CONSULTATIF POUR
LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES ET RESTÉES EN SUSPENS,
DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

Mise à jour au 3 octobre 1994

Paragraphe dans le document A/47/990	Récapitulation des questions	Décisions et/ou recommandations initiales	Situation actuelle
3, 4, 7 et 8	Nécessité d'améliorer la présentation des rapports d'exécution, y compris les tableaux d'effectifs réels et prévus; de présenter plus clairement les demandes de ressources supplémentaires; d'inclure des organigrammes détaillés; de réduire le volume des rapports sur le financement des opérations de maintien de la paix, qui devraient contenir davantage de tableaux et de graphiques	On améliorera la présentation des rapports d'exécution et des demandes de crédits en faisant figurer moins de texte et davantage de tableaux analytiques et illustrations graphiques	On met au point une présentation nouvelle des rapports d'exécution et des demandes de crédits, qui sera soumise au Comité consultatif et à l'Assemblée générale à la quarante-neuvième session
9	Nécessité de mieux présenter les contributions volontaires dans les rapports du Secrétaire général	Les contributions volontaires figureront dans tous les documents financiers; l'impact des contributions sur les rubriques budgétaires correspondantes sera clairement indiqué dans le texte.	Les rapports financiers comportent désormais des informations sur les contributions reçues et leur impact sur les rubriques budgétaires correspondantes
10	Nécessité de budgétiser clairement les activités humanitaires et de développement financées au moyen de quotes-parts	Il est proposé d'entreprendre, dans le cadre d'une enquête technique, une évaluation de l'ensemble des besoins humanitaires lorsqu'une nouvelle opération est envisagée; il faudra inclure dans le budget de l'opération les activités requises pour permettre à la mission de s'acquitter avec succès de son mandat	Des fonctionnaires des bureaux organiques participent aux missions d'enquête, et contribuent ainsi à l'élaboration des plans et des budgets d'exécution des missions
11	Nécessité de demander aux gouvernements de détacher du personnel civil, auquel seraient assignées des fonctions non essentielles	Il faut s'efforcer d'obtenir le détachement de personnel des États Membres et d'autres organisations internationales	On s'emploie à obtenir le détachement de personnel à l'ONU; il y a actuellement 98 fonctionnaires détachés par les gouvernements au Département des opérations de maintien de la paix

Paragraphe dans le document A/47/990	Récapitulation des questions	Décisions et/ou recommandations initiales	Situation actuelle
12	Nécessité d'améliorer la sélection et la formation des contrôleurs de police	Des programmes, procédures et manuels de formation à l'intention des contrôleurs de police sont en cours d'élaboration; les États Membres sont priés de dresser des listes d'officiers qualifiés en vue d'un déploiement rapide	On a élaboré un programme de formation des contrôleurs de police, ainsi que des instructions succinctes; on continue à travailler sur le manuel destiné aux contrôleurs de police civile
13	Nécessité de calculer les dépenses de personnel sur la base des coûts standard à New York	Un tableau type des dépenses de personnel est actuellement établi sur la base d'une moyenne des dépenses dans les diverses missions	Le Manuel des coûts standard sert pour l'élaboration des budgets; on met au point une présentation type des tableaux d'effectifs
16	Nécessité d'améliorer la formation du personnel administratif affecté à des opérations de maintien de la paix	Il est proposé que les équipes de démarrage des missions se chargent des affectations initiales; une formation adaptée à chaque situation particulière sera dispensée au personnel administratif avant son déploiement	On met actuellement au point les arrangements nécessaires pour pouvoir faire appel à des équipes civiles de réserve; le personnel administratif reçoit une formation adaptée avant d'être envoyé dans les missions
16	Nécessité de renforcer les fonctions de vérification interne des comptes, d'évaluation, d'enquête et de services consultatifs de gestion dans les missions	Affectation à titre permanent de vérificateurs internes des comptes	On étudiera les propositions tendant à affecter des vérificateurs résidents aux grandes missions, et à charger des fonctionnaires d'examiner la gestion; il est proposé de faire appel à des fonctionnaires des finances itinérants
17	Recours à des consultants et à des experts chargés de fournir une assistance technique et autre dans le cadre des opérations de maintien de la paix	Il ne sera fait appel à des consultants que lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir les compétences ou connaissances requises au sein de l'Organisation	Le recours à des consultants est limité aux cas où l'on ne peut trouver l'expertise nécessaire au sein de l'Organisation
18	Recours à du personnel contractuel international	Il sera fait appel à du personnel contractuel international (voir A/48/707)	Les propositions formulées dans le document A/48/707 seront examinées par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session

Paragraphe dans le document A/47/990	Récapitulation des questions	Décisions et/ou recommandations initiales	Situation actuelle
19	Critères à appliquer pour le recours aux Volontaires des Nations Unies et leurs conditions d'emploi	Il sera davantage fait appel aux Volontaires pour les opérations de maintien de la paix; les conditions de leur collaboration seront prévues dans des accords conclus pour chaque mission avec le PNUD/Volontaires des Nations Unies, qui administrent les Volontaires indépendamment, conformément à des règles établies	On fait de plus en plus appel aux Volontaires des Nations Unies pour les missions, en fonction des besoins propres à chacune d'entre elles; il y avait, au 31 juillet 1994, 503 postes de Volontaires approuvés pour les opérations de maintien de la paix (329 d'entre eux sont actuellement pourvus)
22	Recours aux transports de surface pour la relève et le rapatriement de contingents provenant de pays voisins	Les services de transport de surface ont été utilisés et continueront de l'être pour le personnel et le matériel	On continue à utiliser les transports de surface dans tous les cas où cela est faisable et souhaitable
23	Obligations du pays hôte	Les accords sur le statut des forces/missions doivent être négociés avant le déploiement des missions futures; les accords existants sont renégociés dans la mesure du possible	On a encore des difficultés à faire accepter les accords dans plusieurs régions où se trouvent des missions; il faudrait obligatoirement s'assurer le soutien du gouvernement d'accueil avant de déployer une mission
26	Fourniture de services aux contingents	La fourniture de services par chaque contingent lui-même occasionnerait des frais plus élevés; les coûts doivent être spécifiés dans les futurs budgets	Les coûts des services fournis aux contingents militaires sont précisés dans les budgets
26	Réexamen des indemnités versées en cas de décès et d'invalidité au personnel des contingents militaires	Il est proposé de réviser la politique de versement des indemnités en cas de décès et d'invalidité aux contingents	Cette proposition doit être examinée par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session
27	Versement d'indemnités en cas de décès et d'invalidité à tout le personnel affecté à des opérations de maintien de la paix	Il est recommandé de créer au sein des missions sur le terrain des comités d'indemnisation locaux chargés d'administrer les prestations prévues à l'appendice D pour le personnel affecté à des missions; sinon, il faut prévoir un système d'assurance privée pour l'indemnisation du personnel	La recommandation concernant la création de comités d'indemnisation locaux chargés de traiter les demandes d'indemnisation présentées en vertu de l'appendice D est encore à l'étude

Paragraphe dans le document A/47/990	Récapitulation des questions	Décisions et/ou recommandations initiales	Situation actuelle
28	Nécessité de revoir le système de remboursement du matériel appartenant aux contingents aux pays qui fournissent des contingents	Il est recommandé de limiter le remboursement du matériel appartenant aux contingents à des articles importants faciles à inventorier, conformément à un barème convenu pour l'évaluation du bien, sa durée de vie utile et son amortissement	La recommandation relative à la révision du système de remboursement du matériel appartenant aux contingents doit être examinée par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session
29	Inscription au budget des transferts de matériel d'une mission à une autre	Il est proposé de suivre la politique de liquidation adoptée par le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) et l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC) pour les futures transferts de matériel	L'Assemblée générale doit se prononcer sur cette proposition à sa quarante-neuvième session
30	Achats pour les opérations de maintien de la paix	Il faut recourir plus souvent aux méthodes de passation des marchés accélérée	La passation accélérée des marchés est utilisée de plus en plus souvent pour le matériel et les fournitures standard des missions sur le terrain (ordinateurs, transmissions, etc.)
31	Achat de matériel compatible avec les besoins de la mission	Des spécifications standard tenant compte des besoins réels sur le terrain sont en cours d'établissement pour assurer la compatibilité, l'efficacité et la rentabilité du matériel	La normalisation est effective et les spécifications standard sont respectées pour tous les achats nouveaux
32	Coût des opérations aériennes	La planification à long terme est en train de devenir institutionnalisée : par exemple, location à long terme d'aéronefs et conclusion de contrats selon une procédure accélérée pour les services aériens	On compte mettre en oeuvre dans les prochains mois la procédure accélérée pour les services aériens
34	Coût de l'assurance des véhicules au titre de la responsabilité civile	Le Secrétariat procédera à l'examen de l'assurance responsabilité civile; il examinera également la possibilité d'une auto-assurance limitée pour les risques de guerre	On a conclu que l'auto-assurance responsabilité civile ne présenterait aucun avantage en termes de coût-efficacité ou de gain de temps; l'assurance pour les risques de guerre est encore à l'étude

Paragraphe dans le document A/47/990	Récapitulation des questions	Décisions et/ou recommandations initiales	Situation actuelle
35	Financement des activités d'information destinées à la promotion des opérations de maintien de la paix	Il est recommandé que les dépenses au titre des activités d'information expressément destinées à informer la population locale de questions telles que la surveillance des élections, le désarmement, etc. soient financées à l'aide de ressources inscrites au budget des missions	Cette recommandation sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session
37	Nécessité d'établir une liste des coûts unitaires du matériel et des services standard utilisés lors des opérations de maintien de la paix pour l'établissement des prévisions budgétaires	La mise à jour du <u>Manuel des coûts standard</u> est en cours	On met actuellement la dernière main à la deuxième édition du <u>Manuel des coûts standard</u> , qui sera publiée sous peu
38	Nécessité de renforcer sensiblement la vérification interne des comptes, tant dans la zone de la mission qu'au siège	Il est proposé d'affecter à titre permanent des vérificateurs internes des comptes auprès des missions	Des vérificateurs résidents ont déjà été affectés à deux missions
39	Absence de directives et de procédures régissant la liquidation des avoirs d'une opération de maintien de la paix, une fois son mandat achevé	Là encore, il est proposé de prendre les politiques adoptées par le GANUPT et l'APRONUC comme base pour l'établissement des directives devant régir la liquidation des avoirs d'une opération de maintien de la paix une fois son mandat achevé	Cette proposition sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session
42	Adoption d'un exercice financier de 12 mois	Il faut approuver la recommandation tendant à adopter un exercice financier de 12 mois pour les budgets des opérations de maintien de la paix, comme il est indiqué dans le document A/48/565	Cette recommandation sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session